

**Communiqué de presse**

**La sortie de l'emprunt toxique refinancée grâce à prêt  
au taux avantageux de 1,65%**

**Contexte**



Le Président valide le prêt de refinancement, en live, au taux très avantageux de 1,65%

Par délibération du Comité syndical en date du 20 janvier 2016, le Président du SIAC, Jean-Yves Moracchini, avait tous pouvoirs pour conclure la négociation avec les structures bancaires et mettre fin au contrat de prêt litigieux avec Dexia, dit emprunt toxique.

La proposition formulée par les organismes bancaires a trouvé une issue avantageuse, ce jour, mardi 26 janvier, avec le « topage définitif » du prêt de refinancement.

**Des conditions financières intéressantes**

Comme présenté aux élus du SIAC, lors du Comité syndical du 20 janvier, les montants annoncés pour sortir de l'emprunt toxique, ont été définitivement arrêtés ce jour au vu des cours financiers du mardi 26 janvier.

Le Président, satisfait de la solution validée, a « topé » à des conditions très intéressantes : « J'ai signé, ce jour, avec la SFIL, le prêt de refinancement à des conditions plus avantageuses que prévues. » En effet, le taux du nouvel emprunt est fixé à **1,65%** au lieu de 1,90% et l'indemnité de sortie du prêt initial est ramenée à **9 622 000 €** au lieu de 9 876 000 € annoncés en Comité, ce qui permettra d'atténuer notre charge de 250 000 €. Quant au fonds de soutien, le montant est maintenu à 6,4 Millions.

Le Président  
Jean-Yves Moracchini

---

**Syndicat Intercommunal d'Aménagement  
du Chablais**

2, av. des Allobroges - Square Voltaire - BP 33

74201 Thonon-les-Bains Cedex

Tél. : 04.50.04.24.24

Courriel : [communication@siac-chablais.fr](mailto:communication@siac-chablais.fr)

[www.siac-chablais.fr](http://www.siac-chablais.fr)

